



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le 13 avril 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 avril 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 7 avril 2023.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER et Hélène MAXANT.  
Messieurs Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Romuald HEILLIG.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

### Pouvoirs :

Monsieur Christophe CHILLET à Monsieur Jean-Luc ERB ;  
Monsieur René MATHIOT à Monsieur Gilles LAFLEUR ;  
Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;  
Madame Anne RIVOAL à Hélène MAXANT.

Présents : 10

Votants : 14

## DELIBERATION N° 12

### DEMARCHE EAU ET BIODIVERSITE : SIGNATURE D'UNE CHARTE REGIONALE ET PARTICIPATION A LA DISTINCTION « COMMUNE ET ESPACE NATURE »

*(Rapporteur : Madame Christine LODEWYCKX - GRANGER)*

Des pesticides, utilisés pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voiries...) sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines et constituent une source de pollution importante en raison de nombreuses surfaces imperméables qui facilitent le transfert des molécules vers la ressource en eau. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis ont mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à nouveau à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de réitérer la candidature de la Commune de Saizerais à la distinction « Commune et Espace Nature » en participant à une nouvelle campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics et notamment des mesures engagées récemment.

La participation à cette démarche sera formalisée par le renouvellement de la signature à la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Il a été proposé d'inscrire la Commune dans la continuité de l'opération de distinction « Commune et Espace Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est et d'autoriser le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

**DEMANDE** le renouvellement de la participation de la commune à l'opération de distinction « Commune et Espace Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est.

**AUTORISE** le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 13 avril 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI